

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 21-2019
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES
COURS D'EAU DES BAISES**

Le mercredi 20 mars 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 12 mars 2019

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (5 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire	PEDEFLOUS Roger, délégué titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire	SOUDAR Bernard, délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire	MIRASSOU Maïthé, déléguée titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASSOU	Michel	Titulaire	CAPERET Alain, délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire	MASSIGNAN Bernard, délégué titulaire

Etaients absents ou excusés (6 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame LEMBEZAT Céline

Objet : Approbation du compte administratif 2018 du Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau des Baïses

Le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau des Baïses ayant été dissout le 31 décembre 2018 par transfert de l'intégralité de ses compétences au Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), c'est au comité syndical du SMBGP d'approuver son compte administratif 2018.

Il indique que dans la partie de séance où le compte administratif est débattu, le Président doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire un Président pour cette partie de séance.

Le comité syndical est donc invité à désigner un Président pour la partie de séance consacrée à l'adoption du compte administratif : Madame Maïthé MIRASSOU, est désignée Présidente de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif 2018 du Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau des Baïses, dont les résultats sont les suivants :

Section d'investissement 2018 :

Recettes	Prévu :	68 551,00 €
	Réalisé :	38 308,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
Dépenses	Prévu :	68 551,00 €
	Réalisé :	54 381,23 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Section de fonctionnement 2018 :

Recettes	Prévu :	57 615,00 €
	Réalisé :	57 614,96 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
Dépenses	Prévu :	57 615,00 €
	Réalisé :	18 123,60 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Investissement	- 16 073,23 €
Fonctionnement	39 491,36 €
Résultat global	23 418,13

Hors la présence du Président et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2018 du Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau des Baïses.

CONSTATE un écart d'une valeur de + 0,08 euros entre les résultats du compte administratif et les résultats de clôture du compte de gestion 2018

que cet écart tient au fait que le titre 7 de 2018 fait au 1068 pour couvrir le besoin de financement a été fait pour un montant de 19 504 € alors que le besoin de financement était de 19 503,92 €

RAPPELLE que l'approbation du compte de gestion 2018 a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/04/2019